

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVII^e Année.

N^o 7.

Juillet 1892

Les questions militaires à l'Assemblée fédérale.

Pendant la dernière session de l'Assemblée fédérale, les questions militaires ont absorbé une grande partie de l'activité des députés. Ils ont voté les crédits supplémentaires suivant détail que nous donnons plus loin ; ils ont augmenté le personnel d'instruction de l'arme du génie, conformément au message du Conseil fédéral et au projet d'arrêté publiés dans notre dernier numéro ; enfin et surtout, ils ont accordé les crédits nécessaires, soit fr. 2,100,000 pour l'établissement de fortifications à St-Maurice, en Valais.

C'est sur cette question qu'a porté le gros des discussions militaires, au Conseil national d'abord, puis, avec des vues plus étendues, au Conseil des Etats.

Deux opinions étaient en présence, qui chacune avait trouvé ses défenseurs au sein des commissions parlementaires. D'après l'une, il n'y avait pas lieu d'hésiter à voter le projet du Conseil fédéral ; les fortifications de St-Maurice s'imposent, et si, à certains égards, Martigny paraît préférable, les ressources dont nous disposons ne nous permettent pas d'entreprendre les travaux qu'exigerait une position aussi étendue.

Sans doute, Martigny a cet avantage de défendre avec plus d'efficacité une première violation du territoire par la Tête-Noire ou le St-Bernard ; on pourrait aussi depuis cette position s'opposer avec facilité au passage d'une troupe descendant le St-Bernard pour remonter par la Tête-Noire ou vice-versa, ce qui depuis St-Maurice devient moins aisé ; mais c'est là un cas isolé, et comme l'a dit M. le chef du département militaire, il est impossible de choisir une position qui épouse toutes les hypothèses.

St-Maurice est d'ailleurs, en tout état de cause, une excellente position. Le défilé y est très resserré, ce qui permet, avec une troupe même peu nombreuse, de barrer le passage à une armée entière, et il y existe depuis plus d'un demi-siècle des ouvrages qu'il n'y a qu'à compléter.

L'inconvénient est de ne pouvoir aussi facilement que depuis Martigny fermer la route à l'invasion du Valais par un corps descend-